

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Racumin® Foam

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: 128/13/L-000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0003570-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Racumin® Foam
---------------------------------	---------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
	Adresse	1, place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France
Numéro de l'autorisation		128/13/L-000
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		LU-0003570-0000
Date de l'autorisation		30/12/2013
Date d'expiration de l'autorisation		31/12/2025

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Frowein GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Am Reislebach 83 72461 Albstadt Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Frowein GmbH & Co. KG site 1 Am Reislebach 83 72461 Albstadt Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Coumatétralyl
Nom du fabricant	Bayer S.A.S. Environmental Science
Adresse du fabricant	16 rue Jean Marie Leclair CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer S.A.S. Environmental Science site 1 AlzChem Troostberg GmbH - Chemiepark Troostberg, Dr. Albert Frank Str. 32 83308 Troostberg Allemagne

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Coumatétralyl	Coumatetralyl	substance active	5836-29-3	227-424-0	0,4062
Isotridécanol, éthoxylé		Substance non active	69011-36-5	500-241-6	1,8

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Mousse (préparation de contact prête à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H222 : Aérosol extrêmement inflammable, H229 : Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur</p> <p>H229: Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur</p> <p>H319: Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p> <p>H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P337+P313: If eye irritation persists: Get medical advice/attention.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P410 + P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux..</p>

P501: Éliminer le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux..

P260: Ne pas respirer les poussières.

P280: Porter des vêtements de protection.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Rat brun

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Juvéniles ; adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Usage en intérieur à l'exception des espaces destinés au séjour des animaux. Utiliser uniquement dans les passages et les terriers qui ne sont pas fermés par un autre moyen (par ex. conduites de câbles fermées ou canalisations, sous-structures telles que celles des armoires électriques ou cabines haute tension, cavités dans les murs et revêtements muraux, entrées des trous à rats, ouvertures dans les murs, passages étroits, zones de faux plafond, parois isolantes, puits de service, cages d'installation, traverses des structures d'échafaudage), protection de la santé, protection des matériaux.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application sous forme de mousse Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 20-30 g par trou ou passage Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Bombe aérosol de 500 mL (aluminium avec revêtement interne en résine phénolique époxydique) avec 450 g de solution et 41 g de gaz propulseur

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Souris domestique

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Juvéniles ; adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Usage en intérieur à l'exception des espaces destinés au séjour des animaux. Utiliser uniquement dans les passages et les terriers qui ne sont pas fermés par un autre moyen (par ex. conduites de câbles fermées ou canalisations, sous-structures telles que celles des armoires électriques ou cabines haute tension, cavités dans les murs et revêtements muraux, entrées des trous à rats, ouvertures dans les murs, passages étroits, zones de faux plafond, parois isolantes, puits de service, cages d'installation, traverses des structures d'échafaudage), protection de la santé, protection des matériaux.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application sous forme de mousse Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 4-30 g par trou ou passage Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés

Dimensions et matériaux d'emballage	Bombe aérosol de 500 mL (aluminium avec revêtement interne en résine phénolique époxydique) avec 450 g de solution et 41 g de gaz propulseur.
-------------------------------------	---

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

1. Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toute information accompagnant le produit ou fournie au point de vente avant utilisation.
2. Étudier la zone infestée et évaluer le site avant la pose des appâts pour identifier les espèces de rongeurs et leurs lieux d'activité, et déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
3. Deux applications par campagne de traitement sont recommandées.
4. Retirer les aliments directement à la portée des rongeurs (par ex. céréales renversées ou déchets alimentaires).
5. À l'exception de ce cas, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement ; cela ne fait que perturber la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile.
6. Le produit doit uniquement être utilisé en tant qu'élément d'un système de gestion intégrée des nuisibles, ou IPM, incluant entre autres des mesures d'hygiène et, lorsque cela est possible, des méthodes de contrôle physique.
7. Le produit doit être pulvérisé dans les passages et les terriers où l'activité des rongeurs est observée (par ex. trajets de déplacement, sites de nidification, territoires d'alimentation, trous, terriers, etc.).
8. Lorsque le produit est utilisé dans des espaces publics, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'empoisonnement doit être placée à proximité des appâts.
9. Placer le produit hors de la portée des enfants, des oiseaux, des animaux domestiques, ou des animaux non cibles (par ex. conduites de câbles fermées ou canalisations, sous-structures telles que celles des armoires électriques ou cabines haute tension, cavités dans les murs et revêtements muraux, ouvertures dans les murs, passages étroits, zones de faux plafond, parois isolantes, puits de service, cages d'installation, traverses des structures d'échafaudage).
10. Le trou ne doit pas être complètement rempli de mousse de façon à ce que les animaux puissent toujours reconnaître leurs trajets et passages habituels. Si le trou est complètement rempli de mousse, les animaux pourraient hésiter à passer.
11. Le nombre de points de traitement dépend de la conception des lieux ou du bâtiment.
12. Placer le produit loin des aliments, des boissons et des denrées alimentaires animales, ainsi que des ustensiles ou des surfaces en contact avec ceux-ci.
13. Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques lors de la phase de manipulation du produit (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
14. L'utilisation d'une protection oculaire est obligatoire pendant la manipulation du produit.
15. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains et les zones de peau directement exposées après utilisation du produit.
16. La fréquence des visites de la zone traitée est laissée à la discrétion de l'opérateur, à la lumière de l'étude conduite au début du traitement. Cette fréquence doit être conforme aux recommandations du code de bonnes pratiques correspondant.
17. Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts sont encore consommés et si aucune diminution de l'activité des rongeurs n'est observée, la cause probable doit être déterminée. Lorsque les autres causes ont été écartées, il est probable qu'il s'agisse de rongeurs résistants ; envisager l'utilisation d'un rodenticide non-anticoagulant, si disponible, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges au titre de mesure de contrôle alternative.
18. Une fois terminée la mesure de lutte contre les nuisibles, recueillir le produit résiduel sur place au moyen de serviettes sèches.

5.2. Mesures de gestion des risques

1. Si cela est possible, avant le traitement, prévenir les éventuelles personnes présentes de la campagne de traitement contre les rongeurs, conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
2. Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent indiquer clairement que le produit est réservé aux utilisateurs professionnels formés en possession d'un certificat démontrant le respect des exigences de formation en vigueur (par ex. « Usage réservé aux professionnels formés »).
 3. Ne pas utiliser dans les zones où une résistance au principe actif est soupçonnée.
 4. Ne pas utiliser les produits au-delà de 35 jours sans évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
 5. Ne pas alterner différents anticoagulants de puissance plus faible ou comparable à des fins de gestion de la résistance. Pour une utilisation en rotation, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
 6. Éliminer les rongeurs morts dans le respect des exigences locales.
 7. Ne pas utiliser le produit de façon permanente pour la prévention d'infestations de rongeurs ou le suivi des activités des rongeurs.
 8. Ne pas utiliser le produit dans les traitements par impulsion impliquant des appâts.
 9. Ce produit ne doit être utilisé que dans des circonstances exceptionnelles lorsque les formulations d'appât conventionnelles et les méthodes de lutte non chimiques sont considérées comme n'étant pas efficaces. Le choix d'utiliser ce produit doit être clairement justifié.
 10. Cette mousse doit uniquement être utilisée en intérieur et dans des endroits non accessibles aux enfants, aux animaux de ferme ou animaux de compagnie (par ex. conduites de câbles fermées, sous-structures telles que celles des appareils électriques ou cabines haute tension, cavités dans les murs et panneaux muraux).
 11. Les zones traitées dans les bâtiments doivent être sécurisées pour empêcher l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.
 12. Pour éviter la présence de résidus dans les aliments et les denrées alimentaires animales, maintenir une distance d'au moins 2 m entre les endroits où sont conservés, préparés et mangés les aliments et les denrées alimentaires animales et ceux où ce produit est utilisé.
 13. Avant l'application de la mesure de lutte contre les rongeurs, informer tous les utilisateurs des lieux et des bâtiments où la mousse est appliquée ainsi que des environs des risques pour les humains, les animaux domestiques et les animaux sauvages. Ils doivent aussi être avisés des mesures à prendre en cas d'empoisonnement, de mauvaise application de la mousse ou de la découverte de rongeurs morts (conformément à l'étiquette du produit).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

1. Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des hémorragies nasales et gingivales. Dans les cas sévères, des contusions ou une présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
2. Antidote : Vitamine K1 administrée exclusivement par un personnel médical/vétérinaire uniquement.
3. En cas :
 - D'exposition cutanée, laver la peau à l'eau puis au savon et à l'eau.
 - D'exposition oculaire, rincer les yeux avec un collyre de rinçage ou de l'eau, maintenir les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes.
 - D'exposition orale, rincer soigneusement la bouche à l'eau.
 - Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.
 - Ne pas faire vomir.
 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette du produit.
4. Contacter un chirurgien vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
5. Les points de traitement doivent être étiquetés avec les informations suivantes : « contient un rodenticide » ; « nom du produit » ; « principe(s) actif(s) » et « en cas d'incident, appeler un centre antipoison [+352 8002 5500] »
6. Lors de l'application de la mousse à proximité des réseaux d'évacuation d'eau, vérifier l'absence de tout contact avec l'eau.
7. Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- 1) Une fois le traitement terminé, retirer et éliminer la mousse ainsi que l'emballage et les rongeurs morts dans le respect des exigences locales de façon à éviter un empoisonnement primaire ou secondaire.

2) Éviter tout contact avec la peau lors de l'élimination de la mousse résiduelle.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

1. Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré.
2. Maintenir le récipient bien fermé et le tenir à l'écart de la lumière directe du soleil.
3. Stocker dans des endroits hors de portée des enfants, des oiseaux, des animaux domestiques et des animaux d'élevage ainsi que des animaux non ciblés.
4. Durée de conservation : 48 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- 1) Du fait du mode d'action retardé des rodenticides anticoagulants, leur efficacité peut n'être observée que 4 à 10 jours après la consommation du produit.
- 2) Les rongeurs peuvent porter des maladies. Ne pas toucher les rongeurs morts à main nue ; utiliser des gants ou des outils tels que des pinces lors de leur élimination.
- 3) Le produit contient un amérisant et un colorant.